

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT, Paris, Tunis, Béja

Angelo DONATI, directeur, puis administrateur

Né à Modène, le 3 février 1885.

Fils de Salvatore Donati, chevalier de l'Ordre du Travail et chevalier de la Couronne d'Italie, décédé à Modène le 24 février 1928.

Il appartient à l'une des grandes familles juives de la ville.

Marié à Berthe Suarès, décédée accidentellement à Rimini le 25 juillet 1929, inhumée à Alexandrie (Égypte).

Remarié en 1937 avec M^{me} Miriam de Calderon.

Il adopta après guerre deux enfants juifs allemands, Marianne et Rolf, dont les parents étaient morts en déportation.

Avocat, puis agent de change à Turin.

Mobilisé en 1916 comme capitaine dans l'infanterie, puis versé dans l'aviation, enfin officier de liaison entre les armées française et italienne.

Directeur, puis administrateur (1924) de la Banque italo-française de crédit.

Administrateur de la Société des Établissements Segment Monopole (Procédés Monopole et Sim réunis), à Neuilly-sur-Seine (mai 1920),

de la Société d'études et représentations industrielles (déc. 1921),

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/ACRIC.pdf

de la Société française de la Métallogravure (ces deux en compagnie d'Émile Terquem),
du Syndicat d'entreprises générales,

de la Société immobilière italo-française (août 1925),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Immobiliere_Italo-Francaise.pdf

des Établissements Duval : restaurants populaires (nov. 1925),

de la Société industrielle des asphaltes et pétroles de Lattaquié (1927),

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Asphaltes+petroles_Lattaquie.pdf

des Mines d'Oudjda (1927),

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_d_Oudjda.pdf

de la Societa anonima miniere d'Antrona-Schieranco : mine d'or en Italie (juillet 1928),

de l'Hôtel Baltimore (1928),

de l'Orfèverie Christofle Bouilhet et Cie (1930)(participation Borletti),

de la Maison du café,

brièvement de Félix Potin (1932),

de la Société industrielle des alcools — Distillerie de Beuvillers (1934),

de l'hôtel Royal, à Nice (1942).

de la Société anonyme du fruit colonial français (Colfra) à Abidjan,

.....

Président de la chambre de commerce italienne de Paris (1932-1939), démis en raison des lois raciales italiennes.

Chargé d'affaires (1948) puis ministre plénipotentiaire (1953) de la République de San-Marin à Paris.

Commandeur de la Légion d'honneur en 1936 [selon wikipedia, mais lors de son remariage en 1937, il n'est encore qualifié que de chevalier, qualité qu'il affichait déjà en 1921].

Il est surtout connu pour son rôle dans le sauvetage des juifs sous l'Occupation, longuement exposé sur wikipedia.

Décédé à Paris, le 30 décembre 1960.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 septembre 1922)

— On constitue, sous ce nom, une nouvelle société, au capital de 15 millions de francs, destinée à reprendre les affaires de la succursale de la Banca Italiana di Sconto en France. Une partie des actions de la nouvelle société doit être délivrée aux créanciers français de la Banca di Sconto qui ont reçu, d'autre part, 25 % de leurs créances en mars dernier, 10 % le 20 août et doivent toucher en outre 25 % le 20 octobre et 25 % le 20 décembre. C'est donc seulement 15 % du montant des créances qui serait réglé sous forme d'actions nouvelles.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 septembre 1922)

L'assemblée constitutive de la, Banque italo-française de crédit, constituée au capital de 15 millions de francs, s'est tenue hier. L'assemblée a élu comme premiers administrateurs MM. Gaston Bassot, D. Gidoni, président de la Banca nazionale di credito et M. J. Pedrazzini, administrateur-délégué de ce même établissement. Ce conseil se complétera dès que la banque aura commencé ses opérations dans ses sièges de Paris, Marseille et Tunis, c'est-à-dire après homologation du règlement transactionnel de la Banca Italiana di Sconto en France, dont la liquidation est confiée à la Banque italo-française de crédit ; homologation qui est, attendue pour la première quinzaine d'octobre.

Banque italo-française de crédit
(*La Journée industrielle*, 30 mars 1924)

L'assemblée ordinaire de cette société, dont le siège est à Paris, 2, rue Le-Peletier, tenue hier sous la présidence de M. Bassot, a approuvé les comptes de l'exercice 1923 se soldant par un bénéfice net de 369.532 fr. 61, qu'elle a décidé de reporter 69.532 fr. 64.

Le mouvement général de caisse, paiements et recettes (virements non compris) s'est élevé à près de 5 milliards. Les entrées du portefeuille, effets escomptés, se totalisent par 99 millions.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Angelo Donati, Charles de Larivière, comte Eugenio Rebaudengo, Emilio L. Wirz et Gustave Rivet, en qualité d'administrateurs.

Au cours de la discussion, un actionnaire ayant demandé la raison pour laquelle le conseil avait cru devoir ne pas distribuer de dividende, le président a fait remarquer que la banque devant être incessamment expropriée de l'immeuble dans lequel est établi son siège social, et l'indemnité d'expropriation ayant été fixée à 685.900 fr., une politique de prudence et d'économie est de toute nécessité.

Tunisie :

L'ancien « Crédit Agraire », devenu en 1924 une filiale de la Banque italo-française de Crédit, ne joue dans les opérations locales qu'un rôle secondaire.

Juliette Bessis, *La Méditerranée fasciste*, p. 51, 94.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1926)

L'assemblée ordinaire du 12 avril a approuvé les comptes de 1925, se soldant par un bénéfice net de 1.184.637 fr., non commis le report précédent de 672.968 francs. Voici la répartition décidée : réserve légale, 80.000 francs ; dividende de 5 %, 750.000 fr ; report à nouveau, 909.733 fr.

Le dividende de 25 fr. sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 15 avril.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'HYGIÈNE, DE L'ASSISTANCE
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALES
Récompenses pour propagande en faveur de
la caisse nationale des retraites pour la vieillesse.
(*JORF*, 26 janvier 1929)

Mention honorable

Baron (Élie), directeur de la Banque italo-française de crédit à Tunis.

.....
Fait à Paris, le 22 janvier 1929.

LOUIS LOUCHEUR.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 juillet 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 28 juin sous la présidence de M. le sénateur Borletti, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, se soldant par un bénéfice net de 945.045 fr. 27 qui, ajouté au report précédent de 157.347 fr. 41, donne un solde disponible de 1.102.392 fr. 68.

Le dividende a été maintenu à 23 fr. brut par action, et une somme de 89 869 fr. 25 a été reportée à nouveau.

Le rapport du conseil d'administration donne les renseignements d'usage sur la marche des affaires sociale et indique que, malgré les circonstances économiques peu favorables, la Banque a continué à faire preuve d'activité.

Comme les années précédentes, le siège de Tunis a contribué largement aux résultats obtenus, et la Banque a décidé d'ouvrir à Beja, localité agricole importante, une nouvelle agence.

En raison de la fusion, en Italie, de la Banca Nazionale di Credito, dont la Société est filiale, avec le Credite Italiano, la Banque italo-française de crédit est passée sous le contrôle de ce dernier établissement.

Les actionnaires, réunis ensuite en assemblée extraordinaire, ont apporté diverses modifications aux statuts, notamment à raison de l'augmentation de capital de 15 à 25 millions de francs décidée par le conseil et qui sera réalisée incessamment.

D'autre part, la modification apportée à l'article 7 des statuts donne au conseil d'administration la faculté d'élever éventuellement le capital social jusqu'à un montant de 50 millions de francs.

(Archives commerciales de la France, 29 août 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite BANQUE ITALO-FRANÇAISE de CRÉDIT, 1, bd Capucines. — Capital porté de 15 à 25 millions. — 26 juill. 1930. — *Gazette du Palais*.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(L'Information financière, économique et politique, 13 mai 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 11 mai a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1930 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 407.089 fr., après amortissements et provisions sur créances douteuses. Il s'y ajoute le report à nouveau de 1929. soit 89.869 fr.. ce qui donne un disponible de 496.959 fr.

Le dividende a été fixé à 15 fr. brut par action. et il a été reporté à nouveau 26.604 fr.

MM. Angelo Donati, François Lautard, Giovanni Morandi, administrateurs sortants, ont été réélus. La nomination de M. Piero Prinetti-Castelletti, aux fonctions d'administrateur, a été ratifiée.

Le rapport souligne la crise économique qui a eu sa répercussion sur toutes les affaires. [Le siège de Tunis de la Banque Italo Française a cependant seul poursuivi une marche satisfaisante ; l'agence de Béja a débuté sous les meilleurs auspices.](#)

Ces conjonctures nettement adverses ont eu une répercussion sur le chiffre total du bilan par rapport à l'année précédente, entraînant une régression des résultats financiers attribuable surtout à l'avisement du loyer de l'argent.

L'état critique des affaires a imposé au conseil un redoublement de vigilance et une révision rigoureuse des risques en cours, l'incitant à constituer des provisions suffisantes en vue des pertes que pourraient causer certaines défaillances et comptes litigieux. De plus, pour maintenir aux ressources sociales une grande liquidité, le conseil a été amené à réduire sensiblement la portefeuille-titres, en conservant toutefois une option intéressante sur les actions immobilières.

Une assemblée extraordinaire qui a eu lieu ensuite a apporté aux articles 19 et 22 des statuts diverses modifications d'ordre administratif.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(L'Information financière, économique et politique, 24 avril 1934)

L'assemblée ordinaire réunie le 18 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant, après amortissements, par un bénéfice net de 522.794 fr. qui augmenté du report à nouveau précédent, donne un total disponible de 547.838 francs.

Il a été affecté 500.000 fr. aux provisions pour créances douteuses, et il a été affecté 6 à la réserve légale.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1936)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le 23 avril 1936 L'exercice 1935 se solde par un bénéfice net de 101.202 fr., qui, augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent, forme un solde disponible de 117.677 fr. L'assemblée a ratifié la proposition du conseil demandant de mettre à sa disposition une somme de 100.000 fr. destinée au fonds de provisions. La réserve légale, dotée de 5 % des bénéfices de l'exercice, s'élève à 1.169.502 fr. 15.

L'assemblée générale extraordinaire des porteurs d'actions non entièrement libérées, tenue le même jour, a pris connaissance de la faculté qui est accordée à ces actionnaires pour la libération de leurs titres, aux fins de participer à une opération de rachat, au-dessous du pair, de 2.000 actions entièrement libérées de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de tous les porteurs d'actions s'est également tenue le 23 avril 1936 et a autorisé le conseil à racheter de gré à gré, au-dessous du pair, 3.000 actions entièrement libérées de la Société d'ici le 30 mai 1936, Sous la condition suspensive de la réalisation de cette opération. l'article 6 des statuts sera modifié en conséquence. Des modifications d'ordre administratif ont été ensuite apportées aux articles 19, 26 et 38 des statuts.

(Archives commerciales de la France, 20 mai 1936)

PARIS. — Modification aux statuts. — Soc. BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT OU BANCA ITALO FRANCESE DI CREDITO, 1, boulevard des Capucines. — *Gazette du Palais*.

SNIA-VISCOVA
Augmentation de capital
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 avril 1938)

Aux guichets de la Banque italo-française de crédit.

BANQUE ITALO-FRANÇAISE DE CRÉDIT
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1940)

L'assemblée ordinaire tenue le 1^{er} avril 1940 a approuvé les comptes de l'exercice 1939 se soldant par un bénéfice net de 439.183 fr., donnant, avec le report à nouveau de l'exercice précédent, un total disponible de 811.475 francs.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende brut de 3 % à toutes les actions, soit 15 fr. par titre aux 26.000 actions libérées et 3 fr. 75 par titre aux 20.000 actions non entièrement libérées, dividende payable immédiatement.

Il a été reporté à nouveau 324.515 fr. et la réserve légale dotée de 5 % des bénéfices de l'exercice, s'élève à 1.269.075 francs.
